



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Secrétaire : Thierry MARECHAL**  
**Date de convocation : 19 mars 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 27**  
**Nombre de procuration : 13**

**Extrait n°CC-03-2024-078**

**Objet : Validation de la dénomination de l'opération "Visibilité des restaurateurs du Nord".**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Georgette RANGOLY, Robert DULYMBOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Christian RAPHA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

**SUPPLEANT :** Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS).

**ARRIVEE EN COURS DE SEANCE :** Annick COMIER.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Germain DUTON à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL à Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA à Robert DULYMBOIS, Sarah ANGAMA à Violaine DIAZ, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELLOT.

**EN COURS DE SEANCE :** Gwladys COLER à Annick COMIER, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Patrick BONIFACE à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Hugues MOMPHELE à Josette MASSOLIN.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Félix ISMAIN, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Claude BELLUNE, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOICHE, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

## Le Conseil Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 6 juillet 2023 n°CC-07-2023-142 portant validation de l'opération « Mise en visibilité des restaurateurs du Nord de la Martinique » ;

**Considérant** qu'à la demande des membres du Conseil Communautaire, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) lance une opération de valorisation des restaurateurs du Nord.

Cette opération se réalise en partenariat avec l'Office de Tourisme Communautaire (OTC Péyi Nord), l'Union des Métiers des Industries de l'Hôtellerie de la Martinique (UMIH972), la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ; avec pour ambition

:

- D'assurer la visibilité des restaurateurs du Nord,
- De renforcer l'attractivité du territoire par la gastronomie,
- D'inciter la population locale à découvrir les restaurateurs de leur environnement en profitant de l'intersaison touristique.

L'opération qui est prévue du 15 avril au 15 mai 2024 est financée par le programme LEADER et se déroule en deux phases.

Une première phase est assurée par l'OTC Péyi Nord et consiste à :

- Recenser et identifier les restaurateurs susceptibles de participer à l'opération,
- Recruter, sur la base d'un document d'engagement (lettre d'engagement, contrat d'adhésion, (...), les restaurateurs désirant participer à l'opération,
- Remettre à CAP Nord Martinique et au prestataire externe chargé de l'organisation de l'évènement, la base de données recueillie.

Une deuxième phase prévoit :

- L'élaboration d'une cartographie interactive des restaurants du Nord à la suite de l'opération de recensement et de qualification réalisée par l'OTC PEYI NORD,
- La sélection, selon une procédure de marché, du prestataire qui aura la mission de concevoir, de réaliser (reportages TV, animations radio, couverture numérique) et de communiquer sur l'évènement « Mise en visibilité des restaurateurs du Nord »,
- La sélection par procédure de marché d'un prestataire qui aura pour missions l'évaluation et les modalités de duplication de l'opération selon un modèle économique soutenable,
- La rédaction du dossier de financement permettant d'obtenir des fonds LEADER et tout autre financement nécessaire à la réalisation de l'opération ;



**Considérant** que la société *OK PRODUCTION*, le prestataire retenu, a fait plusieurs propositions pour le nom de l'opération. Celles-ci ont été présentées par le Président de la Commission du Développement Economique aux membres du Bureau Communautaire lors de l'examen des questions diverses à la réunion du 8 février 2024. Les propositions suivantes étaient faites sur la base d'un jeu de mots comprenant « nord » et « or », pour évoquer les bonnes tables renommées dans le nord de la Martinique.

Nord Gourmand :

(Le terme « gourmand » fait référence à la démarche du CMT sur son site Martinique Gourmande et des déclinaisons possibles d'autres événements signatures).

Tables en Nord :

(L'accent est mis sur la qualité de la restauration qui fait la réputation de nombreuses enseignes de restauration qui travaillent sur la qualité des produits phares de leur cartes).

Nord à la Carte :

(Le terme carte fait à la fois référence à l'idée de destination incontournable, et à l'offre de restauration dans le nord).

Fourchettes en Nord :

(On retrouve le lexique de la restauration et l'évocation de la qualité de l'offre).

Terroir en Nord :

(Le terme « terroir » fait référence à la qualité et l'authenticité des produits agroalimentaires du nord) ;

**Considérant** que les Elus de CAP Nord Martinique ont préféré à ces propositions la dénomination suivante :

« **Savourez le Nord** » qui pour eux, incite à savourer le Nord sous toutes ses formes ;

**Considérant** que le 08 février 2024 les membres du Bureau Communautaire ont émis un avis favorable sur cette dénomination « **Savourez le Nord** » sans procéder à un véritable vote ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**Valider** la dénomination « **Savourez le Nord** » afin qu'elle puisse être associée aux différents supports de communication de l'opération « Visibilité des restaurateurs du Nord ».

### Article 2 :

**D'autoriser** toutes les démarches visant à la protection de la dénomination.

### Article 3 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 40

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 17 mai 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT